Conférence de presse du 22 juin 2015 / Texte prononcé

**Salaires des managers**

**Depuis plus de 10 ans, Travail.Suisse suit et analyse l’évolution des salaires des managers des plus grandes entreprises de Suisse ainsi que des écarts entre les salaires les plus élevés et les plus bas de chacune d’elles.**

Jacques-André Maire, Vice-Président Travail.Suisse

L’enquête réalisée cette année révèle quelques tendances marquantes :

* **L’acceptation massive de l’initiative Minder n’a pas permis de juguler l’augmentation des salaires des top-managers**

En effet, le salaire moyen des membres des conseils de direction de la majorité des grandes entreprises a continué à augmenter. Les dispositions d’application de l’initiative confient aux actionnaires la responsabilité de fixer les salaires des managers, or l’évolution constatée montre qu’il n’y a pas de réelle volonté de plafonner les salaires des dirigeants. Trop souvent les actionnaires prennent d’éventuelles mesures pour limiter le salaire fixe mais laisse croître la part de rémunération liée à la performance ou encore détournent le système de contrôle en confiant aux managers des mandats complémentaires rémunérés séparément.

* **Les écarts entre les salaires les plus élevés et les salaires les plus faibles au sein d’une même entreprise restent très élevés.**

Ainsi dans plusieurs grandes entreprises chimiques ou alimentaires et dans les grandes banques (UBS, CS) ou quelques entreprises industrielles (voir annexe 1), les écarts sont souvent de plus de 1 : 100, voire même de plus de 1 : 200 dans les pires des cas. De tels écarts n’ont plus aucun lien avec la réalité de la valeur du travail ! Comment faire comprendre à un travailleur qu’il doit travailler durant trois quart de l’année (jusqu’à fin septembre) pour gagner l’équivalent de ce que le patron de son entreprise gagne en un seul jour ?

**Les évolutions montrées font apparaître des dangers**

Ainsi la large majorité des citoyens qui a accepté l’initiative Minder risque de perdre sa confiance dans le monde économique voire dans notre système politique. Une telle crise de confiance peut avoir de graves conséquences. L’acceptation de l’initiative contre l’immigration de masse (le 9 février 2014) peut être interprétée comme un signal fort montrant que le peuple est alors prêt à envisager des mesures extrêmes ou populistes sans tenir compte des conséquences négatives qu’elles auront sur l’économie de notre pays et sur ses relations avec les autres pays. Une part importante du peuple veut ainsi exprimer son « ras-le-bol » et veut dire qu’ils veulent que les choses changent !

**Quelles mesures envisager pour rétablir plus de confiance ?**

Travail.Suisse demande **une plus grande transparence** en particulier en ce qui concerne les impôts payés par les bénéficiaires de salaires exorbitants. Ainsi, nous avons déposé une motion dans ce sens au Conseil national. L’aménagement du système fiscal suisse est basé sur la progressivité de l’imposition, les hauts revenus fournissant une plus forte contribution aux recettes fiscales. On répète ainsi constamment que les hauts revenus contribuent en grande partie aux recettes fiscales des collectivités publiques. Mais il existe, sur le plan individuel, diverses possibilités pour maintenir à bas niveau la charge fiscale aussi pour les hauts revenus. En instaurant une transparence fiscale à partir d’un niveau de revenu déterminé, par exemple à la fin de la limite de progressivité de l’impôt fédéral direct (revenu imposable de 755'200 francs pour un célibataire, respectivement de 895'800 francs pour des couples mariés et des familles monoparentales) il serait possible de créer la transparence des impôts versés par les Top-managers. L’utilité des hauts salaires pour la collectivité pourrait alors être estimée à sa juste valeur.

Malheureusement, le Conseil fédéral recommande le rejet de cette motion en s’abritant derrière le secret fiscal ! Lors de l’enquête sur les salaires de cette année, Travail.Suisse a tenté de récolter des renseignements sur l’imposition fiscale des top-managers :

* Un tiers des entreprises ont répondu par la négative
* Les deux autres tiers n’ont pas répondu à cette question

Le seul moyen d’obtenir plus de transparence serait donc de prendre une décision politique à ce sujet.

**L’abandon du taux-plancher** de l’Euro par rapport au franc suisse a des conséquences très préoccupantes en particulier pour l’industrie d’exportation, les entreprises de la sous-traitance et le domaine du tourisme. Des centaines d’emplois ont déjà été supprimés ou le seront et les marges bénéficiaires des entreprises concernées se réduisent massivement. Dans ces circonstances, les travailleurs sont très inquiets pour leur emploi ou pour leur salaire. En effet, de nombreux employeurs menacent de procéder à des licenciements ou à des réductions de salaires. **Travail.Suisse demande que les travailleurs, et plus particulièrement les travailleurs séniors, puissent bénéficier d’une protection efficace contre les licenciements et que des salaires minimaux soient garantis au travers de conventions collectives** permettant une approche différenciée par domaines professionnels et par régions.

**La troisième révision de l’imposition des entreprises** (RIE 3) risque de provoquer de très importantes réductions de recettes pour les collectivités publiques de notre pays ; on s’attend à des baisses de plusieurs milliards de francs ! Cette évolution sera sans doute encore amplifiée par la concurrence et la sous-enchère fiscales auxquelles se livreront les cantons. Les programmes d’économies qui découleront de ces situations se feront immanquablement au détriment des citoyens et auront des conséquences très dommageables pour les conditions de vie des plus fragiles. Afin de limiter les effets négatifs de la RIE 3, **nous demandons qu’un taux d’imposition minimal (de 15% à 17% par exemple) soit fixé pour tous les cantons !**